

Date de la convocation : **8 décembre 2025**

Membres en exercice : **30**

Présents : **18**

Excusés : **7**

Procurations : **5**

Suffrages exprimés : **23**

Abstention : **0**

Vote à l'unanimité des voix

DL-20251218-58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 18 décembre 2025 à 17h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présents :

Mme Eva Géraud, présidente du SMIX

Mmes Nadège Barthe-De-La-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Marie-Corinne Fortin, Margot Lapeyre, Michelle Lavit, Marie-Claire Malroux, Christelle Oiseau, Nadia Ould-Amer, Laurence Senegas, Sandrine Subreville,

MM. Gilles Cormignon, Ghislain Espitalier, Bernard-Olivier Habermeyer, Yves Le Poec, Christophe Testas, Laurent Vandendriessche

Pouvoirs :

Mme Marie-Louise At par Mme Marie-Claire Malroux

Mme Colette Barsalou par M. Laurent Vandendriessche

M. Justin Larue par M. Gilles Cormignon

Mme Catherine Rabou par M. Christophe Testas

M. Alain Soriano par Mme Eva Géraud

Excusés :

Mmes Claudie Bonnet, Anne Dubier, Fabienne Ménard, Anne Sourdin, Dany Portes,

MM. Grégory Avérous, Bernard Moulin-Riberprey

DON D'INSTRUMENTS : LEG de M. Maurice SERRES

Le Conservatoire a été contacté en début d'année 2025, dans le cadre du règlement de la succession de Monsieur Maurice SERRES, qui a souhaité à son décès effectuer un leg d'instruments au Conservatoire.

Lors de l'inventaire réalisé par le notaire et le commissaire de justice, il a été trouvé et prisé les instruments suivants :

- un synthétiseur sans marque apparente (orgue électronique des années 80) : 60,00 €
- un saxophone soprano Selmer : 400,00 €

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

05 63 59 84 00 · CMDTARN.FR

12 BD. MENDÈS-FRANCE 81100 CASTRES
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

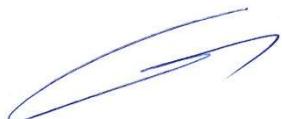
- un saxophone Selmer, en l'état : 800,00 €
- une guitare sèche Sintos y Mayor : 50,00 €
- une guitare Gibson électro-acoustique : 600,00 €
- une guitare sèche Imperium : 70,00 €
- un saxophone Selmer argenté : 300,00 €

Il s'agit d'autoriser Mme la Présidente à recevoir pouvoir du Comité syndical afin d'accepter ce leg.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix,

- **AUTORISE** mme la Présidente à recevoir ce leg d'instrument d'une valeur totale de 2 220€ au bénéfice du Conservatoire du Tarn.

**Fait et délibéré le 18 décembre 2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,**



Eva GÉRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>